COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE: Mme RICHARD

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE - Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de DROTTORIER : M. POUZER) - Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme LESME, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Le compte rendu de la réunion du 15 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Le Conseil à l'unanimité a approuvé le compte-rendu du Bureau Communautaire du 07 Septembre 2021 tenu à Lapalisse :

1/ Assainissement collectif – Transfert de la compétence aux Communautés de Communes au 1er Janvier 2026.

Monsieur Jérémy LAGOUTTE présente une proposition de stratégie afin d'anticiper le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes au 1er janvier 2026. Ce transfert obligatoire est prévu par la loi NOTRe du 07 août 2015.

Il convient de définir une stratégie pour permettre une prise de compétence en douceur en 2026.

Les Communes de LAPALISSE et de SAINT-PRIX ont déjà transféré l'entretien de l'assainissement collectif au SIVOM et cela fonctionne bien. La Commune de SAINT-PRIX s'est raccordée sur le réseau de LAPALISSE permettant ainsi de ne pas créer une station d'épuration, un accord a été conclu entre les 2 communes.

A l'unanimité, les élus acceptent de retenir la solution de représentation/substitution au sein du SIVOM VALLEE DE LA BESBRE et du SIVOM VAL D'ALLIER.

Une interrogation porte sur les petites communes qui ont la possibilité d'abonder leur budget assainissement par le budget général, pour l'équilibrer : à partir du 1er janvier 2026, quelle que soit la solution retenue, le budget assainissement devra obligatoirement s'équilibrer.

La commune d'ISSERPENT s'oppose fermement à ce transfert. La Commune de SAINT-ETIENNE- DE-VICQ fait part de son inquiétude sur les conséquences financières de ce transfert qui risquent de désavantager les communes qui équilibrent leur budget assainissement.

Les communes acceptent à l'unanimité de permettre au SIVOM de réaliser un diagnostic technique exhaustif de l'ensemble des installations sur le territoire communautaire, et de communiquer les documents budgétaires qui permettront de préparer une simulation financière pour ce transfert. Lorsque les simulations seront réalisées elles seront présentées à nouveau en bureau communautaire pour une aide à la décision.

L'idée générale qui est retenue est de commencer avant 2026, pour les communes qui le souhaitent, des transferts qui permettront au SIVOM VALLEE DE LA BESBRE d'absorber progressivement la charge de travail et d'adapter son organisation en conséquence. Une non préparation et un transfert massif en janvier 2026 ne serait pas une solution raisonnée.

2/ Création d'un emploi de Volontariat Territorial en Administration (VTA) pour lutter contre les logements vacants.

La Conférence des Maires émet un avis favorable, et le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de recruter un VTA pour réaliser un diagnostic des logements vacants sur le territoire et identifier les possibilités de remise sur le marché.

3/ Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Répartition 2021.

La Conférence des Maires et le Bureau Communautaire se prononcent à l'unanimité en faveur de la répartition dérogatoire libre. Cette répartition 2021 sera proposée au Conseil Communautaire qui se déroulera le 11 Octobre 2021.

4/ Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Définition du périmètre.

La Conférence des Maires émet un avis favorable à l'établissement du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur la Commune de Lapalisse, lauréate au dispositif « Petites Villes de Demain ».

Le Bureau Communautaire se prononce, à l'unanimité, favorable pour le périmètre proposé. Les termes exacts de la convention d'ORT seront proposés au Bureau Communautaire lorsqu'ils seront élaborés.

Il convient de définir les secteurs d'intervention au sein de ce périmètre de l'ORT pour concentrer les effets juridiques sur un secteur précis et ne pas les diluer dans un espace trop vaste qui n'aurait pas de véritable effet. Des aides complémentaires sur ces secteurs seront proposées.

Un bilan du Programme d'Intérêt Général (PIG) est présenté en séance.

5/ Point sur dossiers en cours.

Un état de l'avancement de certains programmes est présenté et joint en annexe.

6/ Questions diverses.

La visite de Monsieur le Préfet le 10 septembre après midi est présenté aux élus.

Divers points supplémentaires sont abordés :

- Problème de téléphonie avec SFR et BOUYGUES à SAINT-ETIENNE-DE-VICQ, le réseau a baissé fortement depuis 1 mois et demi. La Commune recherche les causes, M. LAMY au CD03 a été saisi.
- Problème d'ambroisie sur les routes départementales: le faible entretien des accotements engendre le développement de l'ambroisie. Un courrier sera transmis par la Communauté de Communes au département pour signaler le problème et leur demander un renforcement de vigilance.

2/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- d'attribuer à l'entreprise EIRL de CHABANNES Antoine L'ATELIER SIGNALÉTIQUE BOURBONNAISE après avis favorable du Comité d'attribution, une aide maximale de 4 586,21 €, en vue de permettre l'achat de matériels nécessaires à la création de son activité d'enseigniste, au titre du dispositif de l'aide classique à l'investissement pour le développement en partenariat avec la Région Rhône Alpes Auvergne,
- d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un camion poids lourd avec benne au Garage Faurie Trucks Moulins à AVERMES, pour un montant de 83 200 € H.T.,
- d'attribuer le marché concernant les études et prestations relatives à la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes lot N°1 : étude générale au groupement CITTANOVA SINOPIA ET LGP AVOCATS, dont le mandataire est CITTANOVA, à NANTES, pour un montant de 162 605,62 € H.T.,
- d'attribuer le marché concernant les études et prestations relatives à la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes lot N°2 : agricole au groupement Chambre départementale de l'agriculture de l'Allier SAFER, dont le mandataire est la Chambre départementale de l'agriculture de l'Allier, pour un montant de 20 800 € H.T.,
 - de fixer le prix de vente au public du produit Chapeau Nationale 7 Historique à 6 €,
- de supprimer la régie de recettes auprès de l'Office de Tourisme pour encaisser les produits de la vente de la carte touristique du PAYS DE LAPALISSE ; cette régie de recettes n'étant plus active,
- de consentir des réductions de 50 % sur le tarif de location de séjours au camping de Bert, pour le mobilehome n°1 et n°3, suite aux désagréments subis par 2 familles – en raison de problèmes techniques,
- de supprimer la régie de recettes pour encaisser les produits résultant de l'utilisation de la borne multi-services par les camping-caristes, située à l'accueil de la Communauté de Communes, à compter du 1er Septembre 2021 ; à compter de cette même date, le vente des jetons sera réalisée par l'Office de Tourisme et intégrée à la grille tarifaire de l'Office.
- d'effectuer un virement de crédits de 100 € du chapitre 020 dépenses imprévues vers l'opération n°35, pour l'achat d'une imprimante au camping communautaire de Lapalisse,
- de céder les anciens tatamis situés dans la salle de gym au gymnase Bernard LE PROVOST, au prix de 30 € le tapis.
- de louer un espace dans le Hall du Télécentre, situé Rue Winston Churchill à l'Association AMAP, pour la distribution des produits de l'AMAP pour la période du 03 Septembre 2021 au 31 Décembre 2021 au tarif de 5 € par distribution,
- d'autoriser l'encaissement d'un don de la part de M. FLORES d'un montant de 150 € en dédommagement des frais de collecte des ordures ménagères résultant de son installation sur un terrain communautaire sans autorisation pour la période du lundi 30 août au jeudi 02 septembre 2021,
- de conclure un nouveau bail pour la location d'un bureau au TELECENTRE aux établissements METAIRIE MENDES, pour la période du 25 Septembre 2021 au 15 Avril 2022, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 200 € et de 50 € de charges,
- d'attribuer à l'entreprise TREYVE PAYSAGES (Saint-Didier-La-Forêt) le marché relatif à la requalification du stade de Le Breuil ; le montant de la dépense correspondante s'élève à 99 736,40 € H.T.,
- d'effectuer un virement de crédits de 7 000 € du chapitre 020 dépenses imprévues vers l'opération 287 : travaux divers 2021, pour la réfection du parking du stade communautaire de Saint-Prix,
- de fixer les prix de vente au public des produits Embouteillage et de fixer les prix d'achat de ces produits à la Communauté de Communes par l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE »,
- d'actualiser les prix de vente des produits souvenirs de la boutique de l'Office de Tourisme à compter du 1er octobre 2021.

3/ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE.

Monsieur HANGARD a présenté à l'assemblée les différentes étapes de la démarche engagée par la Communauté de Communes pour l'élaboration de ce contrat de relance et de transition écologique, qui a été proposé par le Gouvernement aux collectivités territoriales, afin d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.

À l'unanimité, le Conseil a validé la composition du comité de pilotage de ce contrat de relance et de transition

écologique.

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au tableau des effectifs, suite à réussite à concours,
- création d'un poste de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe, technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe, à temps complet, en vue de remplacer Madame Aurélie BIGUET, au service Urbanisme, suite à sa demande de mutation ; le choix du candidat ou de la candidate n'ayant pas été effectué, il y a lieu de créer plusieurs postes de catégorie B au tableau des effectifs. Les postes non utilisés seront supprimés au prochain Conseil Communautaire,
- création d'un poste dans le dispositif des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » à raison de 20H00 hebdomadaires, pour une durée de 8 mois, avec effet au 8 Novembre 2021, pour des missions en restauration scolaire et accompagnement des enfants dans le bus.

5/ PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DU COÛT DE LA FORMATION AU PERMIS C.

Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre en charge une partie du coût de la formation du permis C d'un agent.

La Communauté de Communes prendra 50 % du coût de la formation à sa charge.

6/ INITIATIVE ALLIER - ADHÉSION.

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », le Conseil approuve à l'unanimité la reconduction du partenariat avec l'association Initiative Allier.

L'objectif de cette adhésion est d'accompagner à la création, à la reprise et au développement d'entreprises sur le territoire.

55 000 € de prêts d'honneur ont été accordés à des entreprises du territoire en 2020 / 2021.

80 % des entreprises accompagnées sont en activité après 3 ans.

Le coût de cette adhésion s'élève à 0,25 € par habitant, soit 2 119 € pour 2021.

7/ CESSION PARKING POIDS LOURDS - LEVÉE D'OPTION D'ACHAT.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- l'acte de levée d'option du crédit-bail conclu avec la SAS L'AIRE DES VERITES à compter du 1er novembre 2021; le montant du versement à réaliser s'élève à 100 000 € HT,
- la constitution de servitude mentionnée au crédit-bail au profit de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE, sur les parcelles ZA 83 et ZA 84 pour permettre à la Communauté de Communes d'accéder à la parcelle ZA86.

À l'unanimité, le Conseil s'engage à faire réaliser les travaux d'enrobé sur une surface d'environ 1 200 m2 sur la voie d'accès basse du parking Poids Lourds, avant le 31 mars 2022.

8/ FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) — RÉPARTITION 2021.

Le montant du FPIC attribué pour l'exercice 2021 au bloc communal augmente de 21 657 € par rapport à 2020 soit une augmentation de 11,10 %.

Le Conseil à l'unanimité approuve le dispositif de répartition proposé, selon le régime dérogatoire libre, qui permet de répercuter cette hausse de manière équitable au sein de l'ensemble intercommunal.

9/ AÉRO-CLUB DU PAYS DE LAPALISSE - AIDE FINANCIÉRE EXCEPTIONNELLE.

Le Conseil à l'unanimité accepte le versement à l'association AERO CLUB DU PAYS DE LAPALISSE d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €, pour aider à financer la formation d'un instructeur bénévole ULM.

10/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sera inscrite au prochain Conseil Communautaire.

11/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Les virements de crédits suivants sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante :

BUDGET GENERAL - Section d'Investissement

Virements de :

- 5 500 € au programme de réfection du pont sur la Petite Tèche situé route de Barrais-Bussolles, correspondant au surcoût lié à l'actualisation des prix (marché signé en décembre 2020 ; démarrage des travaux le 30 août 2021)
- 1 000 € au programme de travaux divers 2021 : démolition d'un mur et d'une dalle vers le terrain de tennis situé vers l'entrée du camping de Lapalisse,
- 13 000 € au nouveau programme n°292 : versement d'un fonds de concours de 12 432 € à la commune de Billezois pour participer au financement de travaux de réhabilitation de l'auberge des Marronniers
- 9 000 € au nouveau programme n°293 : travaux micro-crèches 2021 : divers aménagements dans les micro-crèches à Lapalisse et à Saint Etienne de Vicq.

Ces dépenses sont financées par :

- le programme n°258 : provision, à hauteur de 22 700 €
- par une subvention de 5 800 € accordée par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants, pour les travaux à réaliser dans les deux microcrèches.

BUDGET GENERAL - Section de fonctionnement - Dépenses

- diminution de 6 500 € des crédits à l'article 739223 : fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales
- rajout de 1 500 € à l'article 6281 : concours divers, pour le versement de la cotisation 2021 à Initiative Allier
- rajout de 5 000 € à l'article 6512 : droits d'utilisation informatique en nuage, pour l'abonnement à une application de gestion des achats et marchés publics
- rajout de 7 000 € à l'article 673 : régularisation d'écritures comptables effectuées sur l'exercice 2020, à la demande de M. le Trésorier de Lapalisse

BUDGET GENERAL - Section de fonctionnement - Recettes

Rajout de 7 000 € à l'article 74748 : régularisation d'écritures comptables effectuées sur l'exercice 2020, à la demande de M. le Trésorier de Lapalisse.

BUDGET HÉBERGEMENT DE LOISIRS

Rajout de 500 € à l'article 6512 pour les dépenses d'abonnements informatiques (licences Microsoft). Ces crédits sont prélevés à l'article 6061 : fournitures non stockables.

BUDGET SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Régularisation de crédits budgétaires.

12/ INFORMATIONS.

A/ SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS LEADER.

L'assemblée est informée que le Comité de programmation Leader et le Bureau du PAYS VICHY AUVERGNE ont souhaité relancer un second appel à projets Leader visant à accompagner le développement économique des entreprises de son territoire ; cet appel à projets est ouvert du 04 octobre 2021 au 15 Décembre 2021.

B/ EMBOUTEILLAGE - REPORTAGE SUR FRANCE 3.

Le Conseil est informé qu'une équipe de tournage pour l'émission de France 3 « Météo à la Carte » a suivi l'événement de la Nationale 7 qui s'est déroulé ce week-end à Lapalisse; acteurs, participants et saynètes incontournables de l'Embouteillage de Lapalisse seront diffusés mardi 12 octobre à 12h55 sur France 3.

C/ FORUM DE L'EMPLOI – 19 OCTOBRE 2021.

La Communauté de Communes organisera son 1er Forum de l'Emploi le 19 Octobre 2021 à la Salle de la Grenette en partenariat avec les entreprises du territoire qui le souhaitent.

D/ CHAMBRE DE MÉTIERS DE L'ALLIER - RÉUNION D'INFORMATION.

Le Conseil est informé de la tenue d'une réunion, organisée par la Chambre de Métiers de l'Allier, le 08 Novembre 2021, à 17h00, à la Salle de la Grenette, à destination des artisans, dont le thème sera axé sur l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h42.

Fait à Lapalisse, le 12 Octobre 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,

Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »